

Séance ordinaire du 4 février 2019

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de février deux mille dix-neuf (4 février 2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Nicolas Gauthier, maire suppléant
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Robert Landry, maire, et Mme Nancy Mignault, conseillère, sont absents.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Nicolas Gauthier, maire suppléant. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Le maire suppléant procède à la lecture de la pensée du mois :

« Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin. »

Proverbe africain

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du secteur concerné du Règlement 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 \$ pour la réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)

7. Autorisation accordée à la Directrice générale de représenter la municipalité à la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances - Contestation

8. Construction et Pavage Boisvert inc. – Autorisation de signataire et libération de la retenue de 5 % - Décompte final no 2 – Réception définitive des ouvrages - Travaux d'urgence du chemin Le Petit-Saint-Étienne

9. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

Séance ordinaire du 4 février 2019

10. Octroi de contrat de gré à gré – Baron et Tousignant – Fourniture d'un tracteur Walker pour l'entretien des espaces verts et des patinoires du secteur Saint-Thomas – Autorisation de paiement
11. Octroi de contrat de gré à gré – Bernier et Crépeau – Fourniture d'un véhicule utilitaire neuf 2019 pour les travaux publics (véhicule d'hygiène) – Autorisation de paiement
12. Autorisation d'embauche de moniteurs - Carnaval d'hiver
13. Appel de candidatures - Moniteurs – Camp de jour 2019
14. Autorisation de demande de subvention – Emploi-Québec – Camp de jour 2019
15. Autorisation de demande de subvention – Carrefour jeunesse emploi – Programme Desjardins – Jeunes au travail - Camp de jour 2019
16. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2019
17. Autorisation de versement de subvention – Hockey 10-17 en action – Ajout de deux (2) inscriptions aux activités
18. RE/MAX de Francheville inc. – Demande d'autorisation pour barrage routier
19. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire - Les Paniers de Noël
20. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Activité de marche à l'intérieur pour les aînés
21. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire en cas de pluie – Activité de marche Qi Gong au parc Réal-St-Onge
22. Demande d'autorisation d'accès au Pavillon des loisirs pour une pause de cyclistes lors de la Randonnée de l'Énergie Peinture Boomerang – Fondation de la SSS de l'Énergie
23. Affaires diverses
- Période de questions
24. Clôture de la séance

2019-02-028

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur Nicolas Gauthier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du conseil municipal du mois de février. Il excuse l'absence de M. Robert Landry, maire, qui est en convalescence, ainsi que l'absence de Mme Nancy Mignault, conseillère, qui est en vacances à l'extérieur du pays.

Il invite les citoyens à participer au Carnaval d'hiver qui se tiendra les 15 et 16 février. Il souligne que le 15 février, une disco pour les jeunes est organisée à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire et que le 16 février, des activités hivernales se dérouleront au parc des Grès. Il invite aussi les Stéphanoises et Stéphanois à profiter des diverses infrastructures hivernales offertes dans la municipalité et à prendre du bon temps en famille.

Nicolas Gauthier,
Maire suppléant

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Séance ordinaire du 4 février 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2019-02-029

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 21 janvier 2019 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2019-02-04 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2019-02-030

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2019-02-04.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-02-031

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 décembre 2018*, totalisant 14 148,89 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2018*, au montant de 24 623,71 \$.
- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 janvier 2019*, totalisant 150 258,76 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 janvier 2019*, au montant de 430 809,73 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Séance ordinaire du 4 février 2019

6. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du secteur concerné du Règlement 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 \$ pour la réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean)

2019-02-032

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du dépôt du Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 24 janvier 2019, pour l'approbation du Règlement numéro 453-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 523 000 \$ pour la réfection (municipalisation) de rues du secteur du Lac Robert (Christian, Guillemette et Jean).

Le nombre requis de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue du scrutin n'a pas été atteint et, de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Autorisation accordée à la Directrice générale de représenter la municipalité à la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances - Contestation

CONSIDÉRANT que madame Sylvie Paquet a déposé un avis de réclamation contre la municipalité concernant sa propriété;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé un avis de contestation au Palais de Justice dans ce dossier;

2019-02-033

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, pour représenter la municipalité à la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, dans le dossier numéro 410-32-700319-183.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Construction et Pavage Boisvert inc. – Autorisation de signataire et libération de la retenue de 5 % - Décompte final n° 2 – Réception définitive des ouvrages - Travaux d'urgence du chemin Le Petit-Saint-Étienne

CONSIDÉRANT la facture n° 73868, au montant de 13 781,77 \$, avant taxes, présentée par Construction et Pavage Boisvert inc., datée du 20 décembre 2018, représentant le décompte final n° 2 et la libération de la retenue de 5 %, en tenant compte de la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, monsieur Adil Lahnichi, dans le cadre des travaux d'urgence du chemin Le Petit-Saint-Étienne réalisés en juillet 2017;

2019-02-034

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit décompte final n° 2, daté du 31 août 2018, et autorise la libération de la retenue de 5 % inscrite sur la facture n° 73868, au montant de 13 781,77 \$, avant taxes, présentée par Construction et Pavage Boisvert inc. et datée du 20 décembre 2018, dans le cadre des travaux d'urgence du chemin Le Petit-Saint-Étienne réalisés en juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 février 2019

9. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et de la députée de notre circonscription, Mme Ruth Ellen Brosseau, pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

2019-02-035

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au *Fonds de la taxe sur l'essence* afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

Séance ordinaire du 4 février 2019

Il est de plus résolu de transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, à la députée fédérale de Berthier-Maskinongé, Mme Ruth Ellen Brosseau, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

Il est aussi résolu de transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat de gré à gré – Baron et Tousignant – Fourniture d'un tracteur Walker pour l'entretien des espaces verts et des patinoires du secteur Saint-Thomas – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT que, suivant le nouveau règlement numéro 454-2018 sur la gestion contractuelle adopté par la municipalité le 14 janvier 2019, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 du *Code municipal* comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal*, soit moins de 101 100 \$, peut être conclu de gré à gré par la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'annexe 4 du règlement 454-2018 intitulé « Formulaire d'analyse pour le choix d'un mode de passation », pour la fourniture d'un tracteur servant à l'entretien des espaces verts et des patinoires, a été dûment remplie et signée;

2019-02-036

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'octroi de contrat, de gré à gré, à Baron et Tousignant, pour la fourniture d'un tracteur Walker servant à l'entretien des espaces verts et des patinoires dans le secteur Saint-Thomas, et autorise le paiement de 32 746,50 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 16 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat de gré à gré – Bernier Crépeau -- Fourniture d'un véhicule utilitaire neuf 2019 pour les travaux publics (véhicule d'hygiène) – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT que, suivant le nouveau règlement numéro 454-2018 sur la gestion contractuelle adopté par la municipalité le 14 janvier 2019, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 du *Code municipal* comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal*, soit moins de 101 100 \$, peut être conclu de gré à gré par la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'annexe 4 du règlement 454-2018 intitulé « Formulaire d'analyse pour le choix d'un mode de passation » pour la fourniture d'un véhicule utilitaire neuf 2019 servant aux travaux publics (véhicule d'hygiène) a été dûment rempli et signé;

2019-02-037

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'octroi de contrat, de gré à gré, à Bernier Crépeau pour la fourniture d'un véhicule utilitaire

Séance ordinaire du 4 février 2019

neuf 2019 servant aux travaux publics (véhicule d'hygiène), et autorise le paiement de 34 180 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation d'embauche de moniteurs - Carnaval d'hiver

2019-02-038

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de trois (3) moniteurs pour l'animation du Carnaval d'hiver sur une période d'un jour de six (6) heures de travail, le 16 février 2019, totalisant dix-huit (18) heures de travail. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, soit 13 \$/heure, auquel s'ajoutent des avantages sociaux, le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Appel de candidatures - Moniteurs – Camp de jour 2019

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour pour les jeunes familles de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT les besoins d'embaucher un (1) moniteur en chef et huit (8) moniteurs réguliers pour répondre aux besoins de l'organisation du camp de jour;

2019-02-039

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des loisirs à annoncer les besoins d'embauche de moniteurs, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidats(e)s et à présenter les recommandations d'embauches au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation de demande de subvention – Emploi-Québec – Camp de jour 2019

CONSIDÉRANT que le programme de subvention salariale *Programme d'intégration à l'emploi*, d'Emploi-Québec, offre aux personnes sans emploi l'occasion de s'intégrer dans le marché du travail en bénéficiant d'une subvention salariale;

CONSIDÉRANT que le programme permet à chaque participant de bénéficier d'un emploi subventionné à 50 % du salaire, correspondant au salaire d'un employé rémunéré au salaire minimum de la province où il travaille, pour un total de trente-cinq (35) heures par semaine;

CONSIDÉRANT que la subvention est demandée pour l'embauche d'un employé saisonnier pour le Camp de jour 2019, soit pour un (1) moniteur, et ce, d'une durée de sept (7) semaines;

2019-02-040

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des loisirs, M. Frédéric Lamothe, à effectuer une demande de subvention auprès d'Emploi-Québec, par le programme de subvention salariale *Programme d'intégration à l'emploi*, pour l'embauche d'un (1) moniteur, d'une durée de sept (7) semaines, pour le Camp de jour 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 février 2019

15. Autorisation de demande de subvention – Carrefour jeunesse emploi – Programme Desjardins – Jeunes au travail - Camp de jour 2019

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse emploi, par le programme de subvention salariale *Desjardins – Jeunes au travail*, offre l'occasion d'embaucher un employé âgé entre 15 et 18 ans qui en est à sa première expérience de travail significative pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT que le programme permet à chaque participant de bénéficier d'un emploi subventionné à 50 % du salaire, correspondant au salaire d'un employé rémunéré au salaire minimum de la province où il travaille;

CONSIDÉRANT que la subvention est demandée pour l'embauche d'un employé saisonnier pour le Camp de jour 2019, soit pour un (1) moniteur à raison de trente-cinq (35) heures par semaine, et ce, d'une durée de sept (7) semaines;

2019-02-041

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des loisirs, M. Frédéric Lamothe, à effectuer une demande de subvention auprès du Carrefour jeunesse emploi, par le programme de subvention salariale *Desjardins – Jeunes au travail*, pour l'embauche d'un (1) moniteur à raison de trente-cinq (35) heures par semaine, d'une durée de sept (7) semaines, pour le Camp de jour 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour - Saison estivale 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité offre un camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis qu'il est nécessaire de facturer un montant aux utilisateurs de ce service;

2019-02-042

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie la tarification du camp de jour pour la saison estivale 2019 comme suit :

TARIFICATION CAMP DE JOUR 2019						
	À temps plein				À la semaine	À la journée
	Inscription	Sorties	Contribution municipale	Total		
Résident	415 \$	115 \$*	(40 \$)	= 490 \$	90 \$	30 \$
Non-résident	510 \$	115 \$*	0 \$	= 625 \$	105 \$	35 \$

*Obligatoire

Un escompte de 30 \$ est accordé lors de l'inscription à temps complet pour le deuxième enfant et les suivants d'une même famille.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 février 2019

17. Autorisation de versement de subvention – Hockey 10-17 en action – Ajout de deux (2) inscriptions aux activités

CONSIDÉRANT que le budget adopté pour l'année 2019 prévoit une subvention pour dix (10) jeunes inscrits aux activités offertes par l'organisme Hockey 10-17 en action;

CONSIDÉRANT que depuis, deux (2) jeunes supplémentaires se sont inscrits aux activités;

2019-02-043

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement de la subvention à l'organisme Hockey 10-17 en action pour deux (2) jeunes supplémentaires, résidents de Saint-Étienne-des-Grès, qui se sont inscrits récemment, à raison d'un montant de 50 \$ chacun, pour un versement total de 100 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. RE/MAX de Francheville inc. – Demande d'autorisation pour barrage routier

CONSIDÉRANT que la compagnie RE/MAX de Francheville inc. désire effectuer un barrage routier les 1^{er} et 2 juin 2019, de 9 h à 16 h, à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles, afin de recueillir des fonds pour l'organisme Opération Enfant Soleil;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route sous juridiction provinciale;

2019-02-044

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la tenue d'un barrage routier, à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles, pour recueillir des fonds au profit de l'organisme Opération Enfant Soleil, les 1^{er} et 2 juin 2019, de 9 h et 16 h, et ce, conditionnellement à ce que la compagnie RE/MAX de Francheville obtienne du ministère des Transports un permis d'événements spéciaux pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire - Les Paniers de Noël

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Mariette Gervais, responsable de l'organisme Les Paniers de Noël, dans laquelle elle demande l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire, afin de préparer les paniers de Noël, les 11, 12 et 13 décembre 2019;

2019-02-045

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire à l'organisme Les Paniers de Noël, les 11, 12 et 13 décembre 2019, afin de préparer les paniers de Noël.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Activité de marche à l'intérieur pour les aînés

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Lise Phaneuf, responsable de l'organisme Viactive, dans laquelle elle demande l'accès gratuit à la salle Jules-

Séance ordinaire du 4 février 2019

Bellemare du Centre communautaire pour la tenue d'une activité de marche à l'intérieur pour les aînés, les jeudis après-midi, entre 13 h et 17 h;

2019-02-046

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire pour la tenue d'une activité de marche à l'intérieur pour les aînés, les jeudis après-midi, entre 14 h et 17 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire en cas de pluie – Activité de marche Qì Gōng au parc Réal-St-Onge

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Sylvie Harvey, de l'organisme Centre Ailes Vie, dans laquelle elle demande l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire en cas de pluie pour la tenue d'une activité de marche Qì Gōng qui s'adresse à toutes les Stéphanoises et tous les Stéphanois, le 4 juin 2019, à 16 h et 18 h, au parc Réal-St-Onge;

2019-02-047

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire, en cas de pluie, pour la tenue d'une activité de marche Qì Gōng qui s'adresse à toutes les Stéphanoises et tous les Stéphanois, le 4 juin 2019, à 16 h et 18 h, au parc Réal-St-Onge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande d'autorisation d'accès au Pavillon des loisirs pour une pause de cyclistes lors de la Randonnée de l'Énergie Peinture Boomerang – Fondation de la SSS de l'Énergie

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Joey Richard, coordonnateur aux communications et événements de la Fondation de la SSS de l'Énergie, dans laquelle il demande l'autorisation d'accéder aux locaux où se trouvent les toilettes du Pavillon des loisirs lors de la pause des cyclistes qui participeront à la Randonnée de l'Énergie Peinture Boomerang, le 8 juin prochain;

2019-02-048

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès aux locaux où se trouvent les toilettes du Pavillon des loisirs lors de la pause des cyclistes qui participeront à la Randonnée de l'Énergie Peinture Boomerang de la Fondation de la SSS de l'Énergie, le 8 juin prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Affaires diverses

Le maire suppléant fait un tour de table et demande aux conseillers s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Séance ordinaire du 4 février 2019

Période de questions

Début : 19 h 49;
Fin : 19 h 54.

24. Clôture de la séance

2019-02-049

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nicolas Gauthier,
Maire suppléant

Nathalie Vallée, g. ma.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Nicolas Gauthier, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.